



## Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Délibération n° 2019/77

**Objet : Approbation de mise au rebut de biens immobilisés**

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 9,

Vu la circulaire DB/DGFIP du 24/08/2016 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État,

Vu le rapport de présentation du Directeur Général

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve la mise au rebut des biens immobilisés recensés dans la liste annexée à la présente délibération,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette mise au rebut.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

**Préfecture de la Vendée**  
DRCTAJ

- 3 DEC. 2019

COURRIER ARRIVÉ